

QE 06-2023 - Réponse municipale à la question écrite de la Conseillère Eva Tortelli
« Quelles places de travail pour les futurs collaborateurs de l'administration communale de Prilly ? »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite, déposée lors du Conseil communal du 2 octobre 2023 :

Question 06-2023

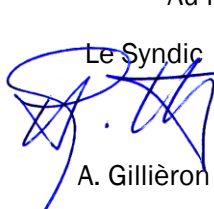
Quelles places de travail pour les futurs collaborateurs de l'administration communale de Prilly ?

Des solutions ont été trouvées pour les nouveaux engagements prévus en 2024.

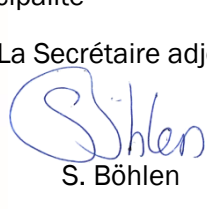
La marge de manœuvre est ténue, mais la Municipalité n'a pas engagé de ressources sur cette question pour l'instant, qui reste donc en suspens.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gillièron



La Secrétaire adjointe

S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2023

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 4 décembre 2023